Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260212-235_D12_26-DE

Le Relecq Kerhuon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026

L'An Deux Mille Vingt Six, le 12 février, à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Relecq-Kerhuon, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent PÉRON.

Date de convocation : 2 février 2026 Date d'affichage : 2 février 2026

Etaient présents :

- M. PÉRON Laurent

Maire

- Mme BOURNOT-GALLOU Claudie
- M. MORVAN Philippe
- Mme MAZELIN Isabelle
- M. RÉA Larry
- Mme BOULIC Chantal
- M. LE BERRE Ronan
- Mme CALVEZ-RÉA Annie
- M. PÉRON Patrick
- M. OLLIVIER Daniel

Adjoints

- M. BIANIC Bertrand
- Mme MÉVELLEC-SITHAMMA Monique
- M. LIZIAR Pierre-Yves
- M. SARRABEZOLLES Renaud
- Mme LAGATHU Danièle
- Mme LE BIHAN Véronique
- Mme CADIOU Chantal
- Mme SAHLI Mouna
- Mme NICOLAS Rachel
- M. KERVRAN Patrice
- M. SEGALEN Pascal
- Mme QUÉTIER Marie
- M. MARSOLLIER Gérard
- M. FOURMANTIN Jean-Marie
- M. BARBIER Georges
- Mme GARRIGUES-KERHASCOET Laurence
- M. L'ÉOST Erwan

Conseillers municipaux

Etaient absents :

- Mme DE CECCO Angélique donne procuration à Mme BOURNOT-GALLOU Claudie
- Mme LAVERGNE Pauline donne procuration à Mme SAHLI Mouna
- M. QUENTEL Jérémy donne procuration à M. MORVAN Philippe
- M. RIOUAL Marc donne procuration à M. MARSOLLIER Gérard
- Mme LE CORRE Sonia ne donne pas procuration

Monsieur MARSOLLIER Gérard a été nommé secrétaire de séance

---

235 – D12 – 26 : CONVENTION D'ADHESION SPECIFIQUE AUX PROCEDURES DE MARCHE PUBLIC MENEE PAR LA CENTRALE D'ACHAT REGIONALE « BREIZH ACHATS » - PRODUITS LAITERS, OVOPRODUITS, FRUITS ET LEGUMES 4ème et 5ème GAMME

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 029-212902357-20260212-235_D12_26-DE

235 – D12 – 26 : CONVENTION D'ADHESION SPECIFIQUE AUX PROCEDURES DE MARCHE PUBLIC MENEE PAR LA CENTRALE D'ACHAT REGIONALE « BREIZH ACHATS » - PRODUITS LAITERS, OVOPRODUITS, FRUITS ET LEGUMES 4ème et 5ème GAMME

Résumé :
Suite à l'adhésion à la centrale d'achat « Breizh Achats » réalisée en 2024, il convient d'adhérer aux marchés de fournitures des marchés de produits laitiers, ovoproduits, fruits et légumes de 4ème et 5ème gamme en vigueur au 15 août 2026.

La ville est adhérente à la centrale d'achat « Breizh Achats »

Pour l'année 2026, un marché de fourniture de produits de produits laitiers, ovoproduits, fruits et légumes de 4ème et 5ème gamme est prévu

La présente convention entrera en vigueur le 15 août 2026 et s'achèvera le 31 décembre 2028. Les règles d'adhésion et de sortie sont identiques à celle définies dans la convention cadre de la centrale d'achat régionale.

Considérant l'intérêt que la ville peut avoir pour son service de restauration scolaire, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer à la procédure de marché public menée par la centrale d'achat par la signature de la convention constitutive pour les lots produits laitiers, ovoproduits, fruits et légumes de 4ème et 5ème gamme.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents ayant trait à ce dossier.

○ Avis de la commission Famille : Favorable à l'unanimité

○ Avis de la commission Finances – Administration Générale : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait au RELECQ-KERHUON, le 12 février 2026
Le Maire,

MAIRIE DE RELECQ KERHUON Finistère

Laurent PERON